

Loi sur les Indiens

C'est pourquoi je demande au Président s'il est disposé à reporter l'étude de ce groupe de motions après la période des questions et à passer directement à l'article suivant, soit la motion n° 25. Selon la décision rendue par le Président, l'article n° 11, la motion n° 25 doit faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour réserver ce groupe de motions, passer à la motion n° 25 pendant le temps qu'il nous reste, ou encore à la motion suivante, et réserver le débat sur l'autre groupe de motions pour cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends fort bien l'objet de la demande du député. A mon sens, nous devons essayer, dans la mesure du possible, d'examiner les motions dans l'ordre et la collègue du député aura l'occasion de proposer sa motion lorsqu'elle sera de retour à la Chambre, j'en suis sûr. Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, nous ferions peut-être mieux d'examiner directement ce groupe de motions. Ainsi, nous pourrions poursuivre le débat sans commencer à discuter de procédure et que la députée soit présente ou non. Nous pourrions toujours en revenir à cet article lorsqu'elle sera de retour, si cela répond à la demande du député.

M. Crombie: Monsieur le Président, je comprends parfaitement les préoccupations du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). A l'instar du leader parlementaire du gouvernement, j'estime que nous devons respecter l'ordre dont nous sommes convenus implicitement. Je suppose que nous ne terminerons pas avant 13 heures, puisqu'il y a neuf ou dix motions à étudier. Au cas contraire, la Chambre serait un modèle d'efficacité. D'après les remarques du leader parlementaire du gouvernement, j'en déduis que nous pourrions revenir en arrière pour permettre à la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) de faire des commentaires sur la motion n° 13. Un certain nombre de motions sont à l'étude et bon nombre de députés souhaitent faire des commentaires à leur sujet. J'espère donc que nous n'examinerons pas nécessairement tour à tour chacune des motions ainsi regroupées, mais que nous procéderons plutôt à un débat suivi. A mon avis, si nous réussissons à débattre toutes ces motions avant 13 heures, nous pourrions peut-être examiner à ce moment-là la question de procédure.

M. le vice-président: Nous en sommes à la motion n° 13. Si j'ai bien compris, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) pourra intervenir lorsqu'elle reviendra, mais pour le moment, il me faut un motionnaire pour la motion n° 13. S'il n'y en a pas, je devrai déclarer la motion retirée.

M. Penner: Monsieur le Président, je reconnais, ainsi que l'ont signalé le leader parlementaire et le ministre, que le fait de sauter une étape peut prêter à confusion. Bien entendu, nous voulons aussi procéder dans l'ordre. Toutefois, je dois avouer que je suis intervenu par respect pour la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) qui tient beaucoup à sa motion. Étant donné son apport appréciable aux travaux du comité, il

me semble que nous devrions lui laisser l'occasion de la défendre. Au lieu de déplacer le groupe de motions au complet, nous pourrions peut-être aborder la motion n° 14 et déclencher ainsi le débat sur ce groupe de motions. Celle-ci est inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). De la part de ma collègue, je serais très reconnaissant à la Chambre de procéder ainsi, ce qui ne pose aucune difficulté du point de vue de la procédure, afin qu'elle puisse proposer sa motion dès son retour cet après-midi.

M. le vice-président: La présidence ne peut pas accepter la proposition du député de Cochrane-Supérieur parce que l'adoption de la motion n° 13 vaudrait aussi pour la motion n° 14. La seule façon de faire ce que propose le député serait de laisser ces deux motions de côté pour l'instant.

Mlle MacDonald: Que quelqu'un se lève et propose la motion à la place de la députée.

M. le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime pour commencer par le groupe qui comprend la motion n° 14A et laisser les motions n° 13 et 14 de côté pour l'instant?

M. Hnatyshyn: Nous sommes d'accord, mais à la condition que la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) soit ici cet après-midi. Je ne veux pas que l'étude de ces motions soit retardée indéfiniment. S'il est certain que la députée sera à la Chambre pour proposer la motion n° 13 immédiatement à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi, je pense que nous serions d'accord. Sinon, nous devons procéder au vote sur la motion à ce moment-là de toute façon.

M. Penner: Je crois savoir que la députée sera ici et c'est en son nom que je demande que le débat de ces motions soit remis à plus tard. Je remercie le leader de la Chambre de sa collaboration.

M. le vice-président: Très bien, nous laisserons de côté les motions n° 13 et 14 pour le moment et commencerons l'étude de ce groupe avec la motion n° 14A.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion n° 14A

Qu'on modifie le projet de loi C-31 à l'article 4,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 32, page 6, ce qui suit:

«(3) Lorsque le conseil d'une bande établit un statut administratif en vertu de l'alinéa 81 (p. 4) mettant en vigueur le présent paragraphe à l'égard d'une bande, l'autorisation requise en vertu des paragraphes (1) et (2) doit être donnée par la majorité des membres de la bande qui ont dix-huit ans révolus.»;

b) en renumérotant en conséquence les paragraphes subséquents.

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion n° 15

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 33 à 45, page 6, et les lignes 1 à 5, page 7.

M. Jack Shields (Athabasca) propose: